



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Collège Robert Doisneau

Collège Robert Doisneau
8 rue du colonel Blondel
57430 Sarralbe

Tél : 03.87.20.25.86
Courriel : ce.0570093@ac-nancy-metz.fr

VOYAGES SCOLAIRES

VOYAGE SCOLAIRE À VIENNE (Autriche)
Du 22 mars au 27 mars 2026

NON MODIFIABLE.

**Document unique valant règlement de la consultation,
et CCP (Cahier des clauses particulières)**

**Procédure de consultation : Procédure adaptée - articles L2123-1 et R2123-1 du
code de la commande publique.**

Date limite de réception des offres :

Lundi 15 décembre 2025 à 10 h 00

ARTICLE 1er - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage pédagogique à Vienne, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du séjour :

- Du dimanche 22 mars (soir) au vendredi 27 mars 2026 (ou samedi 28 très tôt dans la matinée selon durée du trajet retour)

Nombre de participants :

- 48 élèves de troisième/quatrième (effectif théorique moyen) et 3 accompagnateurs, en familles d'accueil ou en auberge de jeunesse
- Faire une proposition de tarif par tranche de participants, ou par participant.

Destination et lieu d'hébergement :

- Départ de Sarralbe (collège Robert Doisneau, 8 rue du Colonel Blondel) le soir du dimanche 22 mars
- Retour à Sarralbe (même adresse) le vendredi 27 mars 2026 (ou samedi 28 très tôt dans la matinée selon durée du trajet retour)
- Hébergement en pension complète du lundi soir au vendredi, soit 4 nuitées à Vienne en familles d'accueil ou dans un hébergement de type auberge de jeunesse, centre de jeunes ou hôtel adapté à ce type de groupe. Devis incluant les deux variantes d'hébergement et leur coût privilégié.
- Repas selon planning

Programme

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PETIT DEJEUNER	/	petit déjeuner non inclus	petit déjeuner inclus	petit déjeuner inclus	petit déjeuner inclus	petit déjeuner inclus
		* vers 08h00 arrivée à Vienne				
MATIN	/	* Découverte libre à pied du centre-ville : cathédrale, maison de Mozart, église Saint Charles, église votive	* Découverte libre de la Maison et du quartier Hundertwasser * 10H00 visite du Kunsthausmuseum	* 09H00 Apfelstrudelshow (à régler sur place par le transporteur) * Découverte libre du parc de Schönbrunn et de la Gloriette	* ENTREE 09H30 , 10H00 (visite en groupes) Visite de l'Ecole d'équitation espagnole de Vienne, Morgenarbeit	* Départ pour Berchtesgaden
DEJEUNER	/	panier repas fourni par l'hébergement	panier repas fourni par l'hébergement	panier repas fourni par l'hébergement	panier repas fourni par l'hébergement	panier repas fourni par l'hébergement
APRES-MIDI	/	* 14H00 Visite guidée de l'Opéra * Rendez-vous avec les familles (ou Auberge de jeunesse) et accueil vers 18h30	* 14H15-14H30-14H45 (visite en groupes) Visite libre du Belvédère supérieur: galerie Klimt	* 13H30 et 14H30 (visite guidée en groupes) Visite du centre de l'ONU en français => en petits groupes prépayé * Découverte du Prater	* 15H10 et 15H15 (visite en groupes) Visite de la Hofburg et du musée Sisi	* vers 15h00 et 15H10 (visite en groupes) Visite des Mines de sel de Berchtesgaden * vers 17h30 départ
DINER	non inclus	diner inclus	diner inclus	diner inclus	diner inclus	panier repas fourni par l'hébergement
SOIREE ET NUIT	vers 19h30 rdv et départ de l'établissement	en familles (ou Auberge de jeunesse)	en familles (ou Auberge de jeunesse)	en familles (ou Auberge de jeunesse)	en familles (ou Auberge de jeunesse)	Arrivée à Sarralbe le vendredi soir ou le samedi matin très tôt.

Prestations comprises dans le prix :

- Transport en autocar de grand tourisme doté de sanitaires (niveau de confort à préciser)
- La totalité des transports en autocar
- Frais de parking et de péage le cas échéant
- Frais de repas et d'hébergement du conducteur le cas échéant
- Hébergement à Vienne en familles d'accueil ou en auberge de jeunesse, centre de jeunes ou hôtel adapté aux groupes, en pension complète, avec chambres individuelles pour les accompagnateurs : les noms et adresses des hébergements envisagés sont à indiquer dans l'offre.
- Pension complète à compter du dîner du jour 1 jusqu'au dîner du jour 5
- Repas du soir du jour 5
- Taxes de séjour le cas échéant
- Caution de l'hébergement le cas échéant
- Frais d'agence et de dossier
- La totalité des visites, entrées et activités – y compris leur réservation
- Réservation et entrées pour les différentes visites, les visites "libres" seront encadrées par nos soins
- Assurance Annulation Individuelle et Collective (groupe complet), rapatriement, vol et perte de bagages et toutes les visites comprises.

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

Le présent marché est passé en application de l'article R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les offres seront remises exclusivement sur la plateforme de consultation

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/162346/show>

La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 15 décembre 2025 à 10h00**

ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le contrat de voyage, l'offre de prix
- Le présent cahier des clauses administratives particulières
- La déclaration sur l'honneur

Le contrat précisera notamment :

- Les conditions d'annulation ou de modification des prestations
- Les formalités administratives à remplir dans le cadre du voyage à l'étranger
- Les délais de réclamations relatives aux prestations fournies après le retour du voyage

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation

Sans objet.

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Les prix s'entendent fermes et non révisables y compris en cas de variation d'effectifs de plus ou moins 3 participants.

L'offre proposée fera ressortir le coût par participant.

Une variante peut être acceptée en proposant des tarifs par tranche de participants.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

Paieement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures. Des acomptes pourront être versés **à hauteur de 70 % maximum du montant du marché au plus tôt 21 jours avant le départ.**

Facturation

Les factures seront déposées sur le portail ChorusPro et porteront les indications suivantes :

- **Nom et adresse du créancier**
- **Numéro et date du bon de commande**
- **Numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement**
- **Désignation de la prestation**
- **Taux et montant de la TVA**
- **Montant total HT et TTC**
- **Date de la facturation**
- **Numéro de SIRET**

ARTICLE 7 – Critères d'attribution du marché

Une attention particulière sera portée à l'expérience du soumissionnaire à l'organisation de voyages, et plus spécifiquement à Vienne. Tout document - référence - attestant de l'expertise en organisation de voyages pour cette destination, avec une compagnie de transport disposant de chauffeurs connaissant Vienne sera apprécié dans les critères d'évaluation et d'attribution du marché.

- **Prix : 40%**
- **Qualité de l'hébergement, et notamment proximité avec les activités prévues : 20%**
- **Qualité de l'organisation des visites, expertise dans l'organisation de voyages à Vienne : 25%**
- **Durée et confort du trajet : 15%**

Article 8 – Déclaration sans suite

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Robert Doisneau

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application de l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique :

- **Avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la Commande Publique ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;**
- **Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;**
- **Ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6,**
- **L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;**
- **Ne pas être visé par les cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et avoir satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.**

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate.

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise